



2, Promenade de l'Esplanade  
31180 Lapeyrouse-Fossat  
[contact@lapeyrouse-fossat.fr](mailto:contact@lapeyrouse-fossat.fr)

DECISION DU MAIRE  
par délégation du conseil municipal  
N° 13-2024 du 30 AVRIL 2024

**Objet : Demande de subvention au CD31 dans le cadre du Contrat de Territoire – Programmation 2024 - pour les travaux de transformation des anciens ateliers en locaux associatifs.**

Le Maire de la Commune de LAPEYROUSE-FOSSAT,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 juin 2020 donnant délégation au Maire, pour la durée de son mandat, du pouvoir de « *demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions dans les conditions suivantes : pour tous les projets inscrits au budget* ».

Considérant qu'il convient d'effectuer des travaux de transformation des anciens ateliers en locaux associatifs,  
Considérant que le montant estimé des travaux s'élève à 264 794,30 € HT,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 : DE RÉALISER** l'opération de travaux de transformation des anciens ateliers en locaux associatifs.

**ARTICLE 2 : D'APPROUVER** le coût de cette opération.

**ARTICLE 3 : DE SOLLICITER** l'aide financière du Conseil Départemental au taux maximum de 40% dans le cadre du Contrat de Territoire - Programmation 2024.

**ARTICLE 4 : D'APPROUVER** le plan de financement suivant :

- o Subvention du Conseil Départemental : 105 917,72€
- o Autofinancement : 158 876.58€

**ARTICLE 5 : DE S'ENGAGER** à démarrer les travaux dans l'année de programmation.

Le Maire de Lapeyrouse-Fossat est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Le Maire,  
Corinne GONZALEZ

